

**DECISION N° 2019 - 164**  
**DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE**

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R\*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté du 4 octobre 2013 de Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu l'arrêté du 25 septembre 2018 du ministre de la cohésion des territoires, prolongeant le mandat de directeur général de l'établissement public foncier de Lorraine de M. Alain TOUBOL, pour une durée de cinq ans à compter du 4 octobre 2018,

**Article 1 :**

Donne délégation à Monsieur Anthony THIRION, Chargé de mission, Chargé des Cessions foncières, demeurant professionnellement à Pont-à-Mousson, rue Robert BLUM, une délégation spécifique à l'effet :

DE CEDER à la METROPOLE DU GRAND NANCY, ayant son siège à 22-24 Viaduc Kennedy à NANCY,

Et moyennant le prix total de 1 300 329,71 € HT auquel s'ajoute 159 900,86 € de TVA sur marge à 20 % soit **1 460 230,57 € TTC** (UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE MILLE DEUX CENT TRENTE EUROS ET CINQUANTE SEPT CENTIMES)

Payable comme suit :

- 314 000,00 € après publication de l'acte
- 286 557,64 € au 30 juin 2020
- 286 557,64 € au 30 juin 2021
- 286 557,64 € au 30 juin 2022
- 286 557,65 € au 30 juin 2023

Au compte FR76 1007 1540 0000 0010 0239 808 TRPUFRP1 ouvert au nom de ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE AGENT COMPTABLE.

Les biens désignés ci-après :

Ville de NANCY

Section	N°	Lieudit	Surface (m <sup>2</sup> )
AP	298	117 RUE MAC MAHON	00 ha 30 a 65 ca
AP	474	121 RUE MAC MAHON	00 ha 04 a 22 ca
AP	477	89 RUE MAC MAHON	00 ha 34 a 70 ca
AP	503	121 RUE MAC MAHON	00 ha 38 a 57 ca
<b>TOTAL SURFACE</b>			<b>01 ha 08 a 14 ca</b>

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Lorraine.

Le Directeur général

Alain TOUBOL



Fait en un exemplaire,  
Pont à Mousson, le **26 NOV. 2019**

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR